



**Nombre de conseillers :**

En exercice: 11

Présents: 09

Votants: 11

Date de convocation : 26/05/2023

Date d'affichage : 26/05/2023

L'An Deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

**PRÉSENTS:** RUIZ Caroline, PONTOIS Brigitte, PINEAU Marie-Noëlle, , HOURQUET Anthony, BARRIERE Tom, AYSE Patrick, CAZABAN Alexandre, LEGRAND Stéphane, CAZET Michel

**ABSENTS/EXCUSÉS :** MONCLA Dominique, CAZET Joëlle

**A DÉLÉGUÉ SON DROIT DE VOTE** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : MONCLA Dominique a donné pouvoir à LEGRAND Stéphane et CAZET Joëlle a donné pouvoir à AYSE Patrick

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** RUIZ Caroline

### **Objet : Tarifs location salle communale**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs de location de salle communale doivent être ajustés pour intégrer la possibilité que des habitants d'une autre commune puissent louer la salle communale.

Il est proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants :

- **Pour les habitants de Saint Abit et associations de Saint Abit participant à des évènements sur la commune ainsi que les associations traditionnelles (PACAP, let's Dance, ESNVV et l'association des Chasseurs) :**

	<b>SALLE</b>
<b>Location 24 heures</b>	130 €
<b>Location 48 heures</b>	200 €
<b>Location pour associations</b>	gratuit
<b>Cautiion</b>	500 €
<b>Chauffage (période du 15 octobre au 1<sup>er</sup> mai) Par journée de location sauf pour les associations</b>	40 €

- Pour les habitants d'une autre commune :

	<b>SALLE</b>
Location 24 heures	250 €
Location 48 heures	350 €
Caution	500 €
Chauffage (période du 15 octobre au 1 <sup>er</sup> mai) Par journée de location	40 €

- pour les associations ou entreprises extérieures à la commune :

	<b>SALLE</b>
Location journée	150 €
Location ½ journée (4 heures)	80 €
Caution	500 €
Chauffage (période du 15 octobre au 1 <sup>er</sup> mai) selon durée de location	40€/20€

- Pour les entreprises dont le siège social est basé sur la commune :

Location journée	130 €
Location ½ journée	60 €
Location à l'heure	20€
Caution	500 €
Chauffage (période du 15 octobre au 1 <sup>er</sup> mai) Selon durée de location	40€ /20€ /10€

De plus, du matériel audio-vidéo (écran, vidéoprojecteur, enceintes, micro) peut être mis à disposition pour un montant de 50 euros par jour lors de la location de la salle communale. Une caution de 1000 euros sera demandée au préalable.

En cas de chaises ou tables cassées ou manquantes, la caution sera déduite du montant de remboursement :

-chaises : 50 euros

-tables : 100 euros

En cas de ménage non fait à l'état des lieux de sortie, 100 euros seront déduits de la caution.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** les tarifs présentés ci-dessus pour la location de la salle communale.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023  
Reçu en préfecture le 13/06/2023  
Publié le  
ID : 064-216404699-20230609-3\_09\_06\_2023-DE



**DÉCIDE** que ces tarifs entreront en vigueur le 13 juin 2023 pour toute occupation de salle à compter du 13 juin 2023.

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Michel CAZET.

